

NATURE DE LA PRESTATION

Les différentes aides techniques permettent de faciliter la vie quotidienne des personnes âgées handicapées à leur domicile et en foyer-logement. Elles ne doivent pas figurer sur les listes de prescription remboursées par les organismes d'assurance maladie auprès desquels elles sont affiliées, ou être prises en charge par la structure d'accueil.

Ces aides techniques visent à l'autonomie optimale de la personne âgée handicapée dans les actes de la vie quotidienne.

Elles sont déterminées en fonction du handicap de la personne âgée.

EXEMPLES D'AIDES TECHNIQUES (LISTE NON LIMITATIVE)

- | | |
|---|------------------------|
| ➤ Couvert-manche adaptable | ➤ Enfile bas |
| ➤ Fourchette | ➤ Peigne à long manche |
| ➤ Cuillère | ➤ Peigne handy |
| ➤ Manches | ➤ Pelle à long manche |
| ➤ Poignée standard | ➤ Ouvre robinet |
| ➤ Poignée large | ➤ Rouleau antidérapant |
| ➤ Couteau à pain manche coudé | ➤ Table roulante |
| ➤ Couteau à fourchette canif | ➤ Planche de bain |
| ➤ Cuillère coudée droite | ➤ Pince à long manche |
| ➤ Butée d'assiette | ➤ Planche de bois |
| ➤ Assiette à butée | ➤ Rehausseur WC |
| ➤ Fixofix | ➤ Tapis antidérapant |
| ➤ Epluche-légumes | ➤ Siège de douche |
| ➤ Ouvre boîte | ➤ Barre d'appui |
| ➤ Butée anti rotatoire de manche de casserole | |

BÉNÉFICIAIRES DE L'AIDE

Bénéficiaire de cette aide, les personnes dont l'état de santé physique nécessite le recours aux différentes aides techniques.

Un certificat médical précisant la nature de l'aide technique, peut, éventuellement, être joint au dossier de demande.

CONDITION D'ATTRIBUTION DE LA PRESTATION

L'aide de l'ANGDM n'est pas cumulable avec l'APA.

La demande est instruite par le service liquidation de l'ASS de l'ANGDM.

PARTICIPATION DE L'ANGDM

La participation financière de l'ANGDM tient compte du taux de revalorisation des prestations d'action sociale fixé par la CNAV.

En cas de travaux (ex. : barre d'appui), les frais d'installation sont pris en compte dans les dépenses susceptibles d'être financées.

JUSTIFICATIFS DE PAIEMENT

L'aide de l'ANGDM sera versée au bénéficiaire sur présentation de la facture payée.

Lorsque la situation financière du bénéficiaire le justifie, le système du tiers payant peut être mis en place avec le fournisseur.

MODALITÉ DE FINANCEMENT

Fonds National d'Action Sanitaire et Sociale – section « Vieillesse ».